
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 16 décembre 2019
Séance tenue le 16 décembre 2019

Résolution: CM19 1386

Adopter l'Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture / Mandater le Bureau du design au Service du développement économique afin qu'il coordonne sa mise en oeuvre

Attendu que les objectifs mondiaux en développement durable, la transition écologique et l'urgence climatique exigent une redéfinition des pratiques et des modèles de développement et d'aménagement urbains, l'utilisation de nouveaux outils et processus et une manière différente de concevoir et de vivre la ville;

Attendu que l'UNESCO a désigné Montréal Ville UNESCO de design en 2006 soulignant son engagement et sa détermination à miser sur la force des designers pour améliorer la qualité de ses milieux de vie;

Attendu que l'Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture se veut un levier pour réussir la transition écologique, juste, équitable et sociale et faire des designers et des architectes des alliés de sa mise en oeuvre;

Attendu que la Ville de Montréal désire instaurer des pratiques et des processus qui conjuguent créativité et innovation, stimulent le renouvellement des idées, répondent aux besoins humains, trouvent des solutions aux enjeux financiers, génèrent de la valeur et favorisent la participation et l'engagement de toutes et tous;

Attendu que la Ville de Montréal est consciente qu'il faut changer ses façons de faire pour concevoir, préserver et valoriser un cadre bâti et un paysage urbain montréalais de qualité;

Attendu que la Ville de Montréal souhaite faire de la durabilité - aux plans social, culturel, économique et environnemental - un objectif intégrateur favorisant la réalisation de projets qui prennent en compte la complexité et la multi-dimensionnalité de la vie urbaine, améliorent la vie des citoyens et ont un impact positif sur la planète;

Attendu que la Ville de Montréal doit être exemplaire et garantir la production d'un design et d'une architecture de qualité partout sur son territoire et susciter un effet d'entraînement auprès d'autres villes et acteurs gouvernementaux;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1964;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le premier Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture et, incidemment de :
 - mettre en place des objectifs et des mesures visant la qualité et la durabilité en design et en architecture dans les plans et les politiques municipales;
 - recourir à des processus Qualité Design, voire d'en expérimenter de nouveaux, dès la phase de vision et de planification des projets;
 - sensibiliser et former tous les acteurs de ce virage Qualité Design.

- 2- d'assurer le déploiement de l'Agenda en :
 - confiant le mandat de coordination de sa mise en oeuvre au Bureau du design de la Ville;
 - transformant le plan sectoriel Créer Montréal 2018-2020 vers un plan transversal de mise en oeuvre de l'Agenda 2020-2030;
 - déterminant, dans le Plan de gestion prévisionnelle des ressources humaines (GPRH) de la Ville de Montréal, les besoins en expertises spécialisées, consacrées à l'intégration et l'application des processus Qualité Design au sein de chaque service, de chaque arrondissement et de chaque organisme paramunicipal donneur d'ordres en design et en architecture;
 - créant un groupe d'intégrateurs des processus Qualité Design au sein des services, des arrondissements et des organismes paramunicipaux de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1196202001 (30.07)
/pl

Valérie PLANTE

Mairesse

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 18 décembre 2019